

LE TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE AUJOURD'HUI

La moitié de la population européenne vit près d'une côte ou d'une voie navigable. De nombreux centres industriels en Europe peuvent être atteints par voie navigable. Cependant le potentiel de la navigation intérieure, en comparaison avec les autres modes de transport intérieur en Europe, n'est toujours pas pleinement exploité. Le transport par voie navigable est un mode de transport sûr, multifonctionnel, fiable, économique et respectueux de l'environnement, qui possède encore des capacités inexploitées et un potentiel de croissance, alors que les grands couloirs paneuropéens de transport routier et ferroviaire ainsi que les couloirs de l'arrière-pays portuaire sont de plus en plus surchargés et saturés.

Pendant plus de 60 ans, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), à travers ses divers organes techniques et politiques, a travaillé pour un transport par voie navigable fluide et efficace dans la région de la CEE, ainsi qu'à l'expansion du réseau paneuropéen des voies navigables pour tirer parti de ce mode de transport efficace, sûr et viable.

Actuellement 6% de toutes les marchandises transportées dans l'Union européenne sont acheminées au moyen de bateaux de navigation intérieure (le transport routier et ferroviaire comptent pour 76% et 18%, respectivement). Dans la Fédération de Russie, à cause de conditions météorologiques difficiles, le transport par voie navigable représente environ 2 % de l'ensemble du transport de marchandises. Toutefois, dans les pays où les voies navigables sont ouvertes toute l'année et où les conditions de navigation sont bonnes, en particulier le long du Rhin, la part du transport de marchandises par voie navigable est nettement supérieure. C'est le cas des Pays-Bas (35 %), de la Belgique (15 %) et de l'Allemagne (12 %). □

PROMOUVOIR LE TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

La CEE-ONU met à la disposition de ses 56 États membres une plateforme et un forum politique uniques, où les questions juridiques et techniques du transport par voie navigable sont abordées avec une attention particulière :

- à la dimension paneuropéenne des voies et des ports de navigation intérieure ;
- aux liens intermodaux, pour que le transport par voie navigable fasse partie des systèmes de chaînes d'approvisionnement modernes ;
- aux aspects plurisectoriels (marchandises dangereuses, environnement, sûreté) ;
- aux instruments internationaux sur les règles, règlements et références communs.

LES CONVENTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CEE-ONU

En collaboration avec l'Union européenne, les commissions fluviales et les organes internationaux et groupes de l'industrie compétents, douze **conventions et accords internationaux** ont été développés, notamment :

- **La Convention relative à l'unification de certaines règles en matière d'abordage en navigation intérieure ;**
- **La Convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure ;**
- **L'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) ;**
- **Le Protocole à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) concernant le transport combiné par voie navigable ;**
- **L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ;**
- **La Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI).**

De plus, la CEE-ONU prépare et administre de nombreuses recommandations, résolutions et directives contenant des dispositions pour la sécurité, la protection de l'environnement et les spécifications techniques pour le transport par voie navigable, en particulier les résolutions sur :

- **Les règles de route (Résolution n° 24) ;**
- **Le balisage des voies navigables (Résolution n° 59) ;**
- **Les prescriptions applicables aux bateaux de navigation intérieure (Résolution n° 61) ;**
- **Les certificats de conducteur de bateau (Résolution n° 31) ;**
- **Le vocabulaire normalisé des liaisons radio (Résolution n° 35) ;**
- **Les services d'information fluviale (RIS) (Résolution n° 57) ;**
- **La protection de l'environnement (Résolution n° 21) ;**
- **La navigation de plaisance (Résolutions n° 13, 14, 40, 41, 52) ;**
- **Le système de visualisation des cartes électroniques et d'informations (Résolution n° 48).**

LA FAÇON DE TRAVAILLER DE LA CEE-ONU

Toutes les activités de la CEE-ONU liées à la navigation intérieure sont développées par deux groupes de travail intergouvernementaux. Sous l'autorité du Comité des transports intérieurs, le **Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3)** se réunit une fois par année pour assurer la mise à jour continue des instruments juridiques, directives et recommandations mentionnés ci-contre, et des autres publications relatives au transport par voie navigable. Il est assisté par le **Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3)** qui se réunit deux fois par année pour effectuer le travail technique et d'autres travaux de préparation pour le SC.3. De plus, un certain nombre de groupes informels d'experts travaillent sous l'autorité du SC.3 et fournissent, de manière efficace et flexible, le soutien administratif et technique nécessaire.

Certaines questions liées à la navigation intérieure, telles que le transport des marchandises dangereuses ainsi que les questions environnementales, intermodales, logistiques et statistiques, sont traitées par d'autres groupes de travail de la CEE-ONU, en particulier sur le transport des marchandises dangereuses (WP.15), le transport intermodal et la logistique (WP.24), et les statistiques du transport (WP.6). □

ÉTATS MEMBRES DE LA CEE-ONU

Albanie	Fédération de Russie	Norvège
Allemagne	Finlande	Ouzbékistan
Andorre	France	Pays-Bas
Arménie	Géorgie	Pologne
Autriche	Grèce	Portugal
Azerbaïdjan	Hongrie	République de Moldova
Bélarus	Irlande	République tchèque
Belgique	Islande	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Israël	Royaume-Uni
Bulgarie	Italie	Saint-Marin
Canada	Kazakhstan	Serbie
Chypre	Kirghizistan	Slovaquie
Croatie	Lettonie	Slovénie
Danemark	Liechtenstein	Suède
Espagne	Lituanie	Suisse
Estonie	Luxembourg	Tadjikistan
États-Unis d'Amérique	Malte	Turkménistan
Ex-République yougoslave de Macédoine	Monaco	Turquie
	Monténégro	Ukraine

COMMENT ÊTRE IMPLIQUÉ ?

Les sessions des groupes de travail de la CEE-ONU impliqués dans la navigation intérieure (SC.3 et SC.3/WP.3) et de ses groupes informels d'experts sont ouvertes à tous les États membres de la CEE-ONU, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, ainsi qu'à des experts invités. □

Pour plus d'informations, contacter le secrétariat de la CEE-ONU.

RÉCENTES PUBLICATIONS DE LA CEE-ONU SUR LE TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE



Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI)

Cette publication contient le texte de la convention en 5 langues : allemand, anglais, français, néerlandais et russe.



Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI)

Cette publication contient les règles de route et la signalisation harmonisées, utilisées en navigation intérieure. Disponible en allemand, anglais, français et russe.



Signalisation des voies de navigation intérieure (SIGNI)

Cette publication contient un ensemble de signaux et de balises utilisés sur les voies navigables pour assurer la sécurité de la navigation. Le système de signalisation et de balisage est harmonisé avec le système de balisage maritime.



Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (Livres bleu)

Cette publication contient des données détaillées sur les normes et paramètres existants et envisagés des voies navigables et ports E tels que reflétés dans l'AGN, et sert d'instrument pour la surveillance de la mise en œuvre de l'AGN. Dernière édition : 2012.



Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure (Résolution n° 61)

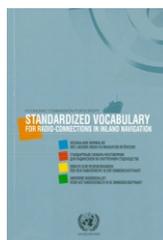
Les recommandations établissent les règles uniformes pour la construction et le gréement des bateaux, leur inspection et la délivrance des certificats de bateaux.

RÉCENTES PUBLICATIONS DE LA CEE-ONU SUR LE TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE



Carte des voies navigables européennes

Cette carte est mise à jour tous les 5 ans et reproduit toutes les voies navigables européennes pouvant être utilisées pour la navigation commerciale. Les voies navigables sont représentées conformément à la Résolution n° 32. La carte fournit des informations utiles sur les paramètres de chaque section de voie navigable. Dernière édition : 2012.



Vocabulaire normalisé des liaisons radio en navigation intérieure

Cette publication compacte contient des expressions normalisées en cinq langues, recommandées pour utilisation lors de communications radio et destinées à surmonter les difficultés linguistiques. Dernière édition : 2010.



Livre blanc sur l'efficacité et la viabilité du transport par voie navigable en Europe

Le Livre blanc, publié en 2011, donne un aperçu des caractéristiques du transport par voie navigable dans la région de la CEE, de l'état actuel des infrastructures, de son cadre institutionnel et réglementaire and fournit des recommandations de politique générale. Il contient un supplément sur le transport par voie navigable aux États-Unis d'Amérique.

Pour plus d'informations :

e-mail : sc.3@unece.org

site web : www.unece.org/trans/main/sc3/sc3.html

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Palais des Nations
CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : +41(0)22 917 2401
Fax : +41(0)22 917 0039

2013

Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3)

